

Service des personnels enseignants
DPE 1
Bureau de la mobilité

Affaire suivie par :
Véronique Pezzulla
Tél : 01 64 41 27 22
Mél : veronique.pezzulla@ac-creteil.fr

20, quai Hippolyte Rossignol
77 000 Melun
www.dsden77.ac-creteil.fr

Melun, le 23 mars 2021

Monsieur le Recteur de l'académie de Créteil

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
ayant des SEGPA, ULIS, Classes relais

Mesdames et Messieurs les directeurs d'écoles

Mesdames et Messieurs les enseignants du 1^{er} degré
(Pour attribution)

Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation
nationale chargés d'une circonscription

Monsieur le responsable du site départemental de
Seine-et-Marne de l'INSPE de l'académie de Créteil

Monsieur le responsable de l'INSPE du site
départemental de Seine-et-Marne
(Pour information)

AFFICHAGE OBLIGATOIRE

**Objet : Appel à candidatures à profil pour les fonctions de Conseiller départemental vie scolaire
1er degré – Rentrée scolaire 2021/2022.**

Poste vacant :

Un poste de conseiller départemental vie scolaire du 1er degré est à pourvoir à compter de la rentrée scolaire 2021/2022.

MISSIONS : se reporter à la fiche métier n°23 (fiche jointe).

I. Conditions et modalités de candidature

- **Conditions pour faire acte de candidature**

Enseignant du 1^{er} degré titulaire

- **Modalités pour faire acte de candidature**

Les candidats doivent faire parvenir leur candidature (lettre de motivation, curriculum vitae et titre de compétences) à l'inspection de l'éducation nationale dont ils relèvent **avant le 16 avril 2021**.

Après avoir apposé son avis, l'inspecteur de l'éducation nationale transmettra la candidature à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Seine-et-Marne – DPE 1 – à l'attention de Madame PEZZULLA – 20 quai Hippolyte Rossignol – 77010 MELUN Cedex **avant le 04 mai 2021**.

- **Entretien devant une commission**

Les candidats seront convoqués pour un entretien professionnel devant une commission chargée du recrutement qui se déroulera **courant mai 2021**.

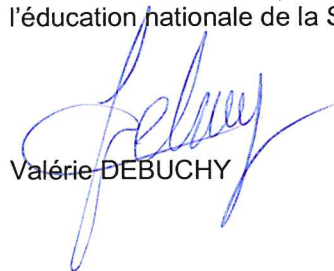
II. Classement des candidatures

Au terme de chaque entretien, la commission émettra un avis motivé qui sera pris en compte pour la nomination. A l'issue de l'ensemble des entretiens, au regard des avis émis, les candidatures seront hiérarchisées. Dans le respect de ce classement et au regard des postes à pourvoir, les nominations seront prononcées. Dans tous les cas, l'adéquation entre les compétences du candidat au profil du poste sera privilégiée. L'avis émis par la commission chargée du recrutement porte uniquement sur les compétences, capacités ou attitudes attendues en raison de la spécificité du poste et ne préjuge en rien de la valeur professionnelle du candidat

III. Conditions de nomination

Le candidat retenu sera nommé à titre définitif.

Pour le Recteur et par délégation,
La Directrice académique des services de
l'éducation nationale de la Seine-et-Marne,



Valérie DEBUCHY

**Fiche descriptive de poste à profil hors mouvement
Fiche n°23**

Conseiller Départemental Vie scolaire 1^{er} degré

Profil du poste :

Le Conseiller Vie scolaire 1er degré doit répondre, au niveau départemental, aux besoins d'accompagnement et de conseil des enseignants, des directrices et directeurs d'écoles et de leurs IEN dont il est un interlocuteur privilégié.

Ce conseiller travaille sous l'autorité directe de l'A-DASEN, en relation étroite avec le Proviseur Vie scolaire du département. Il a en charge plus particulièrement la coordination du dispositif départemental « Vie scolaire du premier degré ».

Missions :

- La mise en œuvre d'un dispositif d'assistance « d'urgence » aux écoles et aux enseignants (procédure de signalement, assurance, protection fonctionnelle, cellule d'écoute), le suivi des procédures engagées.
- La coordination des actions avec d'autres services de l'Etat impliqués (DDASS, Justice, Police...).
- La proposition de préconisations pédagogiques ou autres, en complément de celles formulées par les enseignants spécialisés et les IEN concernés.
- La participation à des actions de formation initiale et continue, plus particulièrement auprès des directrices et directeurs d'écoles.
- L'aide juridique et réglementaire en situation de gestion de crise ou de conflit.
- La constitution et la mise à jour d'un espace ressource sur le site de la DSDEN 77 dans l'espace directeur.
- La mise à jour régulière du Règlement Type Départemental.
- La participation à différents groupes de travail et commissions ayant pour objet la réflexion, parfois le suivi, sur des thèmes tels que l'absentéisme ; le climat scolaire ; les violences à l'école ; etc.
- La conception d'une « ingénierie » en réponse aux situations rencontrées.
- L'évaluation et l'analyse du phénomène de la violence à l'école dans le département au-travers des faits établis ; des signalements de la cellule « harcèlement » du MEN ; de fiches SST ; etc.
- La rédaction de correspondances à des interlocuteurs variés (avocats ; élus ; etc.).

Compétences :

Un conseiller ayant une expérience avérée du fonctionnement et de l'organisation de l'Ecole Primaire, la connaissance des réalités sociales, économiques, éducatives et institutionnelles qui caractérisent le département de Seine-et-Marne.

Une expérience en tant que directrice ou directeur d'école peut être utile.

Il maîtrise la législation et la réglementation Premier Degré.

Une formation en droit est indispensable.

Il doit manifester des qualités de travail en équipe, une capacité de communication avec tous les partenaires concernés (responsables du système éducatif, etc.), et les services de la DSDEN 77.

Il doit faire preuve de grandes qualités de distanciation et de lucidité par rapport aux événements auxquels il sera confronté, de capacités d'écoute et de discrétion.

Il doit avoir une grande disponibilité, son temps de travail dépassant les horaires habituels de fonctionnement des écoles.